



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 28 mai 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 mai 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme RUGGERI-ZANETTACCI à M. VOGLIMACCI, M. VANNUCCI à Mme CORTICCHIATO, Mme GUERRINI à M. SBRAGGIA, Mme OTTAVY-SARROLA à Mme OTTAVY, Mme BIANCAMARIA à M. MARCANGELI, M. ARESU à Mme VILLANOVA, Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme BERNARD à Mme SICHI, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. CIABRINI à M. BASTELICA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, M. FERRARA, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180528-2018\_113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2018

Affichage : 06/06/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

**Séance du lundi 28 mai 2018**

**Délibération N°2018/113**

**CONCERT CLASSIQUE DE L'ENSEMBLE MATHEUS – JUILLET 2018**



## Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de sa politique culturelle en faveur du spectacle vivant et en particulier de la musique classique et, en complément de la programmation en spectacle vivant pour la saison 2017/2018, la Ville d'Ajaccio propose un évènement musical en organisant un grand concert de musique classique « Monteverdi 2.0 » avec l'ensemble Matheus, le mercredi 11 juillet 2018 dans les jardins du Lazaret.

Jean Christophe Spinosi et ses musiciens proposent un programme dédié à « celui qui a inventé la Musique avec les mots », Claudio Monteverdi.

Entre musique savante, traditionnelle et populaire, Monteverdi porte en lui tous les gènes de l'humanité musicale.

Matheus a choisi d'aller chercher à la source. Ensemble, de fil en archet jusqu'aux cordes en distorsion déformées par le jeu, les musiciens de Jean Christophe Spinosi ont retissé les liens entre la Musique de Monteverdi et la musique méditerranéenne.

Avec cette proposition audacieuse et créative, caractéristique de leur démarche, l'Ensemble Matheus réconcilie le grand public avec la création artistique du plus haut niveau.

Une nouvelle voie couronnée de succès par les plus grandes scènes populaires de France comme l'Olympia à Paris ou les Vieilles Charrues, ou encore les festivals à l'étranger.

Fondé en 1991, l'Ensemble Matheus, se produit sur les scènes du monde entier: du Carnegie Hall à New York, en passant par Londres, Zurich ou Vienne et Salzburg.

Le cout de cette opération s'élève à 26 000€ T.T.C

Compte tenu du caractère exceptionnel de cette opération, il est proposé de pratiquer des tarifs spécifiques, soit 38€ au tarif normal et 35€ pour les personnes bénéficiant d'un tarif préférentiel.

Les crédits sont prévus au budget 2018 et les dépenses imputées au chapitre 11, fonction 33 du budget primitif de l'exercice 2018.

### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

**D'approuver** la proposition de programmation du concert Monteverdi 2.0 par l'ensemble Matheus  
Les tarifs spécifiques de cette opération

**D'autoriser** le Maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à ce concert

**De dire que** les crédits sont prévus au budget 2018 et les dépenses, seront imputées au chapitre 11, fonction 33.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
Oui l'exposé de son Président  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 mai. 2018,

**APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

La proposition de programmation du concert Monteverdi 2.0 par l'ensemble Matheus  
Les tarifs spécifiques de cette opération

**AUTORISE**

Le maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à ce concert

**PRECISE QUE**

Les crédits sont prévus au budget 2018 et les dépenses, seront imputées au chapitre 11, fonction 33.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.  
(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

P/Le Maire  
Le Maire-Adjoint  
AM 2018-166  
**Stéphane SBRAGLIA**